

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°52-2023****Date de convocation :**  
26/10/2023**Date d'affichage :**  
09/11/2023**Nombre de conseillers en  
exercices : 11****Nombre de conseillers qui  
ont délibéré : 08****Nombre de pouvoirs : 03****Pour : 11  
Contre : 00  
Abstention : 00****Objet : Décision  
modificative n°01-2023****Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 18h05, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra,

Élus : Monsieur VAN LAECKEN Patrick, et Mesdames MEULIN Maryline, LEROY- LONGUET Marie-Pierre, Mme KIENZEL Delphine et SINOQUET Valérie.

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis), M. BOULET Bernard (donne pouvoir à Mme MEULIN Maryline)

Mme KIENZEL Delphine rejoint le Conseil municipal à 18h38.

Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

### DÉCISION MODIFICATIVE N°01 - 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement					
Dépenses					
Article	Chap	Montant	Article	Chap	Montant
61558	011	+ 300,00 €	61524	011	- 410,00 €
627	011	+ 110,00 €	61551	011	- 500,00 €
6156	011	+ 500,00 €			

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition de M. le Maire
- Autorise M. le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**


